

Le Président,

**Madame Frédérique LARDET
Monsieur Christian ANSELME
Grand Annecy
Direction de l'Aménagement
46, avenue des Iles
BP 90270
74007 ANNECY Cedex**

Dossier suivi par :
François BORDELIER
Tel : 04 50 33 72 30
Mail : fbordelier@haute-savoie.cci.fr

Objet : Projet de Règlement Local de Publicité intercommunal
V/Réf : 24.012 FL CA SBe

Annecy, le 03 mai 2024

Madame la Présidente,
Monsieur le Vice-Président,

La CCI Haute-Savoie a bien reçu le projet arrêté de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Grand Annecy, ce dont nous vous remercions.

Suite à l'analyse de ce dossier, la CCI Haute-Savoie formule un avis favorable quant à ce projet.

Nous tenons notamment à souligner l'important travail de concertation qui a été mis en place tout au long de l'élaboration de ce RLPi et qui a permis la prise en compte de certaines de nos observations.

Il est essentiel que cette logique de dialogue et d'échange soit maintenue dans le temps entre les services instructeurs du Grand Annecy et les entreprises (en particulier les commerçants et leurs Unions commerciales), afin que la visibilité et l'attractivité des enseignes -qui constituent des éléments clés pour la dynamique de ces établissements- soient en cohérence avec le niveau de qualité et l'harmonisation visés.

Pour que les professionnels puissent s'approprier au mieux ce RLPi et ses dispositions, nous vous suggérons notamment qu'une démarche de sensibilisation et de « vulgarisation » soit menée auprès de ces derniers et qu'un accompagnement technique mais également financier (via des Aides directes au Commerce, en partenariat avec la Région) leur soit proposé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe CARRIER
